

# Claude Cazes :

## « Il nous faut travailler à assurer la valeur ajoutée de la mission »



**Claude CAZES**

Président de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes

### La Profession Comptable : Le Livre vert : menace ou opportunité ?

**C. Cazes :** Je souhaiterais en premier lieu évoquer la question du commissariat aux comptes des PME. Et pour cela, d'emblée rappeler les chiffres.

En France, la profession détient 228 000 mandats parmi lesquels 85 % de ces missions s'inscrivent dans des entreprises de moins de 50 salariés ; ces mandats représentent près de 1,2 Milliard sur les 2,4 milliards du chiffre d'affaires du commissariat aux comptes.

Autre chiffre significatif : rappelons que ces 85 % de mandats ne portent au final que sur moins de 5% des PME françaises.

La LME a redéfini en août 2008 le périmètre du contrôle légal des comptes en taille d'entreprise et en structure juridique de ces dernières soumises au commissariat aux comptes. Il faut d'ailleurs rappeler que les entrepreneurs ont un choix parmi 13 formes juridiques et que seule une d'entre elles, la SA, n'a pas de seuil d'application pour le commissariat aux comptes.

Je considère donc que le spectre ainsi redéfini par la LME a désormais un sens puisqu'il porte sur les PME qui l'ont décidé car elles considèrent qu'elles ont besoin de la sécurité financière qu'apporte le commissariat aux comptes.

Il est donc erroné de dire que le commissariat aux comptes représente une charge que les chefs d'entreprises de PME considéreraient comme trop lourde.

Il est intéressant de constater d'ailleurs, que la CGPME, dans ses 60 mesures de simplification administrative proposées il y a quelques jours, n'évoque à aucun moment la remise en cause du commissariat aux comptes. Je peux affirmer, d'ailleurs, que je ne ressens aucune pression ni de la part des pouvoirs publics ni de la part des entreprises pour réduire ce périmètre du commissariat aux comptes dans les PME.

### LPC : Donc le CAC/PME est stabilisé ...

**C. Cazes :** Oui, dans son périmètre. Ce qui ne veut pas dire qu'il faut en rester là. Je considère qu'il nous faut travailler à assurer la valeur ajoutée de la mission sur ce noyau en répondant aux deux questions :

- quelle est la perception de l'environnement sur cette mission ?
- comment améliorer notre prestation dans ce segment de marché des entreprises ?

### LPC : Quid de la dualité commissaire aux comptes et expert-comptable dans ces entreprises ?

**C. Cazes :** Il est vrai qu'il y a duo dans 98 % de ces entreprises. C'est la raison pour laquelle nous avons travaillé à la norme PE ; comment l'avons-nous construite ?

Nous avons constitué un groupe de travail OEC/CNCC qui a analysé de manière extrêmement détaillée les travaux conduits par les experts-comptables dans la mission de présentation pour définir les travaux complémentaires que le commissaire aux comptes doit assurer pour aller vers la certification des comptes. L'objectif est donc de chercher la complémentarité et d'éviter des missions qui se chevaucheraient. C'est ainsi notamment que la norme de la documentation des travaux précise bien que le commissaire aux comptes peut alléger la constitution de son dossier s'il peut s'appuyer sur les travaux de l'expert-comptable. Ce travail d'adaptation de la mission du commissariat aux comptes à la spécificité de la demande des PME est donc finalisé par la norme PE.

Je souhaiterais compléter cette adaptation du commissariat par un volet comportemental. Il faut que les confrères assurent par eux-mêmes la valorisation de leur métier. Je souhaiterais fixer, pourquoi pas par une norme le cas échéant, quelques règles minimales comme rencontrer le client lors de la nomination, assurer le contact permanent pendant la mission, systématiser la présentation de fin de mission avec les explications qui peuvent être apportées au dirigeant.

**« Il faut que les confrères assurent par eux-mêmes la valorisation de leur métier. »**

Il faut travailler sur l'image du commissaire aux comptes parce que cette image est paradoxale. Elle est excellente dans le public mais moins forte dans la relation de tous les jours avec l'entreprise. J'observe d'ailleurs que pouvoirs publics et parlementaires confirment nos missions dans des seuils bas pour les associations, les syndicats ou les fonds de dotation car notre image semble être de plus grande proximité dans ces entités.

**LPC : Voilà pour les PME mais le Livre vert portait surtout sur l'audit des grands comptes ?**

**C. Cazes :** Le Livre vert présente une opportunité de redonner de la valeur ajoutée à ces mandats à deux conditions essentiellement :

- élargir le spectre d'informations que le commissaire aux comptes est susceptible de diffuser et élargir le spectre des organes de l'entreprise auprès desquels

il peut les diffuser. Les auditeurs ont des trésors d'information sur les entreprises qu'ils ne peuvent pas externaliser ;

- s'intéresser davantage à la santé financière des entreprises. Le monde des entreprises et de l'économie en général est essentiellement tourné vers l'avenir. L'évolution du monde passe par la prévision de l'avenir. L'auditeur ne peut pas rester centré sur le passé au risque de se déconnecter de la vie des affaires.

Certes l'auditeur ne doit pas aller en concurrence avec les agences de notations ; il ne peut pas non plus apporter une assurance sur le futur mais à tout le moins il peut avoir un avis sur les informations portant sur le devenir des entreprises.

**LPC : Un autre sujet perturbe les confrères ; c'est la pratique des appels d'offres et les dérives en termes de prix qu'elle engendre ?**

**C. Cazes :** Je me suis saisi de cette question et j'ai examiné ce qui se pratique dans certaines autres professions et par exemple les professions du BTP qui ont inventé le « système de détection des offres anormalement basses » qui consiste à éliminer toutes les réponses à un appel d'offres qui seraient de 20 % inférieures à la moyenne des autres réponses. La CNCC a, sur ce principe, conclu un accord de ce type avec le CIL (Comité Interprofessionnel du Logement).

Je souhaiterais également évoquer la conquête des nouveaux marchés que nous avons initiée : les syndicats, les comités d'entreprise de même que les fonds de dotation, autant de mandats de proximité qui vont se développer rapidement.

**LPC : Après ces deux premières années de mandature, quel est donc le bilan et quelles sont encore les perspectives ?**

**C. Cazes :** Le bilan c'est, comme nous l'avons dit, l'adaptation de la mission à la PME avec le pack PE, la sortie des notes d'information, les journées techniques.

Je souhaiterais maintenant m'attaquer à la réforme de la formation continue qui me semble devoir être re-fondée ainsi qu'au portail de la CNCC dont notamment la recherche documentaire ne marche pas bien. Deux questions qui intéressent tous les jours les commissaires aux comptes.